

COMIFER

Un label pour les outils de calcul de la dose prévisionnelle d'azote

Le Comifer vient de créer un label pour garantir la conformité des outils de calcul de la dose prévisionnelle d'azote à la méthode Comifer.

Le programme d'actions national de la 5^e directive Nitrates a défini des mesures d'actions obligatoires, parmi lesquelles figure le calcul de la dose d'azote à apporter sur la base de l'équilibre prévisionnel de la fertilisation azotée. Des référentiels régionaux, établis par les groupes régionaux d'expertise nitrates (Gren) et fixés par arrêtés préfectoraux, fournissent les règles de calcul pour chaque culture.

Le programme d'actions autorise l'utilisation d'outils de calcul à la place du référentiel, s'ils sont conformes à la méthode du bilan développée par le Comifer, le Comité français d'étude et de développement de la fertilisation raisonnée. En 2015, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement avaient lancé une procédure de reconnaissance réglementaire de ces outils. À l'époque, 74 outils (grilles papier, tableurs, logiciels, interfaces web) avaient été recensés chez 62 éditeurs. La procédure avait été interrompue en raison de la difficulté à assurer un cadre juridique sécurisé.

Le Comifer, en partenariat avec le Réseau mixte technologique (RMT) Fertilisation et environnement et avec l'accord et le

soutien des ministères, a donc décidé de créer un label afin de clarifier le statut de ces outils et garantir leur conformité à la méthode Comifer.

Cinq exigences

Ce label concerne tous les types d'outils de calcul de dose prévisionnelle d'azote, mais ne s'applique pas aux outils de pilotage de la fertilisation en cours de culture. Il est obtenu sur une base volontaire et bénéficie d'une validité de trois ans pour une version déterminée et par région. Il a pour objectifs de vérifier le respect des principes définis par la méthode Comifer, d'accompagner les éditeurs pour améliorer la qualité et la précision de leurs outils, et de clarifier l'offre de conseil pour les agriculteurs et les conseillers avec la publication d'une liste d'outils labellisés. Un cahier des charges détaille les cinq exigences du label : le respect des principes de la méthode Comifer ; le verrouillage du paramétrage de l'outil qui ne doit pas être modifiable par l'utilisateur ; l'affichage de la version de l'outil et des valeurs prescrites pour les postes de l'équation sur les bulletins de sortie ; l'engagement dans une démarche d'inter-comparaison et d'amélioration des outils avec des calculs de dose

pour les cas-typés régionaux construits par les Gren, correspondant au domaine de validité de l'outil, et la fourniture des résultats au Comifer ; la mise en ligne des mises à jour impactant le calcul de la dose prévisionnelle.

17 outils en attente de labellisation

Le contrôle du respect du référentiel est effectué par le bureau d'audit indépendant Ocaria. Un Comité de labellisation du Comifer se prononce sur l'attribution du label. Les éditeurs d'outils devront s'acquitter d'une redevance Comifer pour la durée de validation de trois ans du label, sur la base d'une facturation annuelle pouvant varier de 100 euros par an pour une région, à près de 1 150 euros pour 18 régions, afin de financer le travail effectué par le Comité.

À la mi-septembre, une demande de labellisation avait été déposée pour 17 outils. Les premiers labels devraient être délivrés avant la fin de cette année, à l'issue de la première réunion du comité de labellisation. Une deuxième réunion du comité est d'ores et déjà prévue dans le courant du mois de mars 2019.

S.B.

En bref

Valagro achète Grabi Chemical

Bien connu en France pour ses biostimulants issus de sa technologie Geapower (Mégafol, YeldOn...), Valagro s'est porté acquéreur, en juillet dernier, de la société italienne Grabi Chemical. Cette dernière est spécialisée dans les engrais de spécialités, les chélates et les biostimulants, et opère sur le marché du B to B. Sa gamme de solutions nutritionnelles

s'adresse aux entreprises agricoles dans plus de 40 pays. Selon les dirigeants des deux sociétés, ce rapprochement constitue une opportunité pour développer une grande entreprise à la vision stratégique forte, fondée sur des valeurs essentielles communes, comme le goût de l'innovation et le service aux clients. La gestion des activités de Grabi Chemical reste indépendante au sein du nouveau groupe, afin de permettre le maintien des relations commerciales avec ses clients industriels.

Seco Fertilisants ferme

Le fabricant d'engrais Seco Fertilisants, implanté dans l'Oise depuis plus de 80 ans, a été placé en liquidation judiciaire le 17 juillet dernier. La production a été arrêtée à cette date, mais le reste des activités s'est poursuivi jusqu'au 31 août pour honorer les dernières commandes et assurer la cession des stocks. Le projet de reprise de l'usine et d'une partie des salariés, présenté par l'équipe de management, a été rejeté par le Tribunal de commerce de Lille.